SAINT-JULIEN-PUY-LAVEZE

CONSEIL MUNICIPAL DU 20 NOVEMBRE 2023

La convention permettant à la commune d'adhérer au pôle santé du Centre de Gestion est renouvelée pour 3 ans.

L'Etat souhaite accompagner les communes sur le déploiement des énergies renouvelables afin de réussir l'objectif d'atteindre la neutralité carbone d'ici 2050. Il sollicite les collectivités qui le souhaitent à inscrire des zones d'accélération sur lesquelles des projets peuvent être développés. La commune aimerait proposer à cette planification, sur la parcelle XV 9 (terrain de moto-cross), un projet photovoltaïque. Une note sera rédigée dans ce sens-là afin de l'afficher en Mairie et en informer la population. La municipalité sera appelée par la suite à délibérer afin d'inscrire cette parcelle pour le déploiement des énergies renouvelables.

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que le versement d'une prime de pouvoir d'achat exceptionnelle pour les agents publics de la Fonction Publique Territoriale est paru au journal officiel du 1er novembre 2023. Obligatoire dans la Fonction Publique d'Etat et dans la Fonction Publique Hospitalière, l'instauration de cette prime est facultative pour les agents de la Fonction Publique Territoriale conformément au principe de libre administration des collectivités territoriales. Après discussion, le conseil accepte avec 10 votes pour et 1 abstention le versement de cette prime aux agents communaux et fixe les modalités. Ce projet va alors être transmis au Comité Social Territorial du Centre de Gestion afin d'avoir sa validation. Après acception du CST, la municipalité sera appelée à délibérer pour autoriser le versement de cette prime.

Monsieur Guy MONTEIX présente le rapport d'activités du SIAEP Clidane Chavanon.

Le Maire informe les élus qu'un courrier commun a été réalisé avec les communes de CROS et TREMOUILLE SAINT LOUP afin de s'inscrire dans le programme « villages d'avenir » proposé par l'Etat. Ce dispositif permettra aux trois communes de bénéficier d'aides pour l'ingénierie de futurs projets.

Le Maire informe les élus que le repas des ainés est décalé au 03 décembre pour des raisons d'organisation.